

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AOÛT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 août 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Mickael LELONG est désigné secrétaire de séance.

30 AOÛT 2023

DELIBERATION N° 35 /23/VIII

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXTENSION HTA/BT
AERO-SOUTERRAINE ALIMENTATION DE LA ROUTE DE YEREKA A SAINT-LOUIS

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 24 août 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°49/2023 du 18 août 2023

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 09 août 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 : Le programme des travaux d'extension HTA/BT aéro-souterraine alimentation de la route de Yereka à Saint-Louis, ci-annexé, est approuvé.
- Article 2 : Le maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous actes ou conventions liés à cette opération.
- Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre d'investissement n°10517 « Projet socio-culturel global de Saint-Louis » au budget principal, dans la limite des crédits inscrits.
- Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 5 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 AOÛT 2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

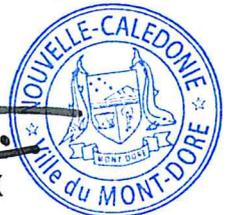


Mickael LELONG

Le maire,



Eddie LECOURIEUX

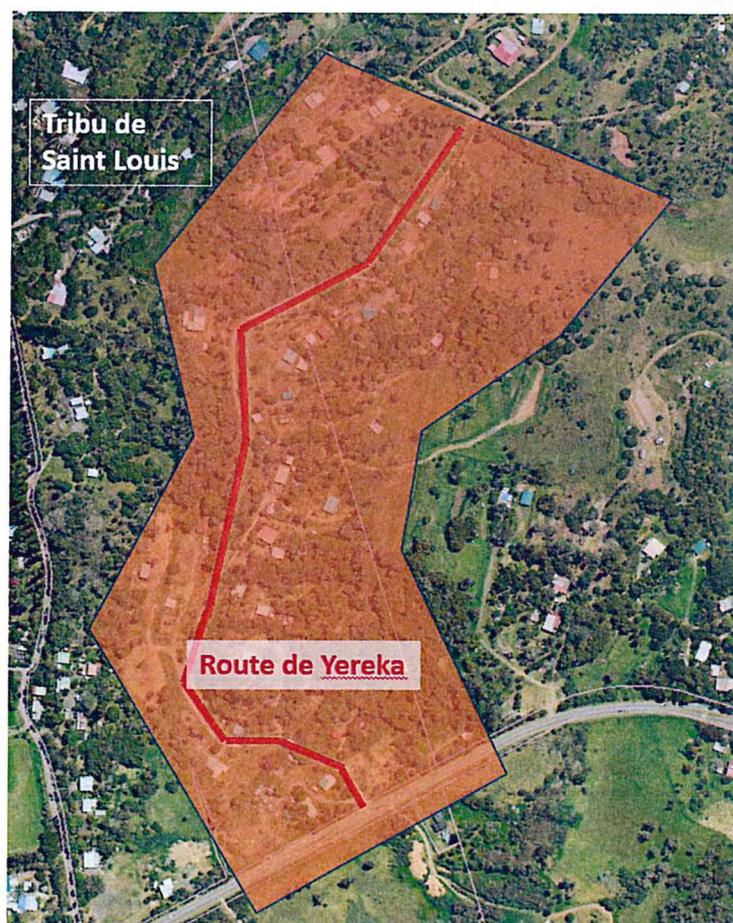


Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des services techniques et de proximité
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230824-75-23-VIII-DE
Date de télétransmission : 29/08/2023
Date de réception préfecture : 29/08/2023

PROGRAMME

EXTENSION HTA/BT AERO-SOUTERRAINE ALIMENTATION DE LA ROUTE DE YEREKA A SAINT LOUIS



Mémoire de présentation

1. Finalité et enjeux

a. Etat des lieux / Problématique

Cette opération promet l'amélioration du cadre de vie des habitants de Saint-Louis en amont de la route provinciale au lieu-dit « Route de Yereka », ces habitants ne jouissant pas du raccordement au réseau électrique communal.

Le projet consiste à réaliser une extension de réseau électrique sur foncier coutumier. L'extension permettra de raccorder au réseau public environ 20 foyers.

Chaque foyer prendra à sa charge les frais de branchement et de droit d'accès au réseau.

b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux portant sur la solution ci-dessous :

- un réseau haute tension aéro-souterrain triphasé 15 kV sur 816 mètres,
- un poste de transformation aérien de type H61-100KVA
- un réseau basse tension aérien triphasé 400 V sur 803 mètres.

2. Description des travaux

Les travaux ont pour objet la mise en place de réseaux d'électricité.

Les travaux comprennent essentiellement :

- des travaux préalables : débroussaillage, décapage et démolition ou dépose d'ouvrages existants,
- la réalisation de tranchées et de fouilles,
- la mise en place de poteaux, des fondations, d'équipements et d'accessoires électriques,
- la mise en place des appareils de protection,
- la réalisation d'un poste de transformation,
- l'établissement et la fourniture des plans de récolement.

3. Estimation financière

Le coût de l'opération est estimé à : 23 000 000 F CFP TTC (études, suivi des travaux, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

4. Plan de financement

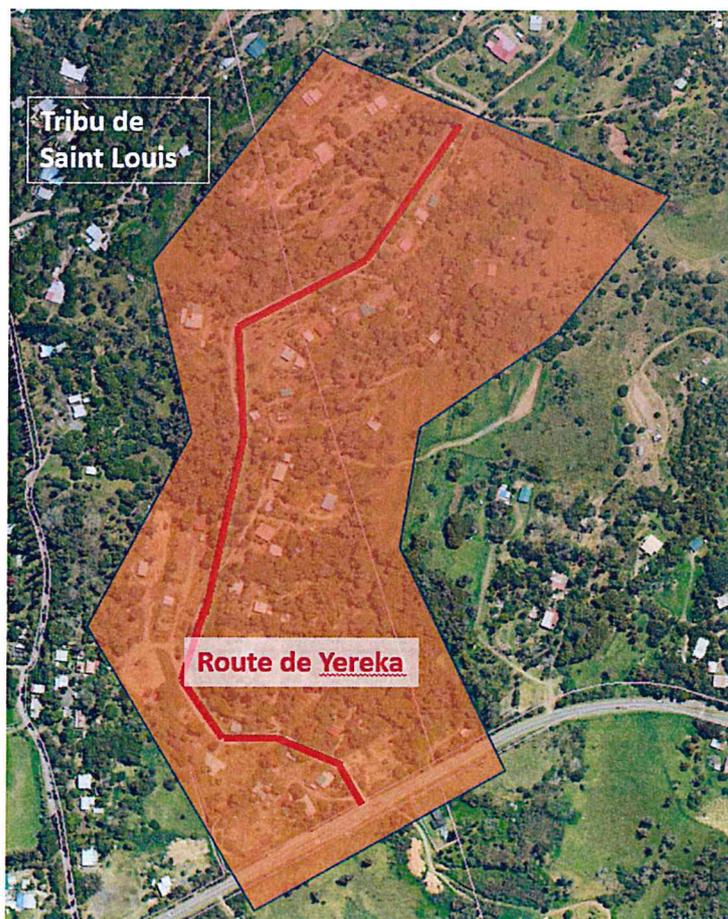
Sur budget principal de la ville du Mont-Dore :

Libellé		Totalen FCFP TTC	2023
Dépenses d'investissement			
	Opération	23 000 000	23 000 000
TOTAL DES DEPENSES		23 000 000	23 000 000
Recettes d'investissement			
	Etat	14 802 800	14 802 800
	Province Sud	3 450 000	3 450 000
	Ville	4 747 200	4 747 200
TOTAL DES RECETTES		23 000 000	23 000 000

5. Calendrier prévisionnel

- APS à DCE : achevé juillet 2023
- Appel d'offres : juillet 2023
- Délais travaux : 4 mois
- Début des travaux : Novembre 2023
- Fin des travaux : février 2024

6. Plan de situation



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du programme des travaux d'extension Haute Tension / Basse Tension (HTA/ BT) aéro-souterraine alimentation de la route de Yereka à Saint-Louis.

P.J.: Projet de délibération ;
Programme de travaux.

Finalité et enjeux

Cette opération promet l'amélioration du cadre de vie des habitants de Saint-Louis en amont de la route provinciale au lieu-dit « Route de Yereka », ces habitants ne jouissant pas du raccordement au réseau électrique communal.

Le projet consiste à réaliser une extension de réseau électrique sur foncier coutumier. L'extension permettra à environ 20 foyers d'être raccordés au réseau public. Chaque foyer prendra à sa charge les frais de branchement et de droit d'accès au réseau.

Les travaux consistent à créer un nouveau réseau d'alimentation composé :

- d'un réseau haute tension aéro-souterrain triphasé 15 kV sur 816 mètres,
- d'un poste de transformation aérien de type H61-100KVA
- d'un réseau basse tension aérien triphasé 400 V sur 803 mètres.

Estimation financière et plan de financement

Le coût de l'opération est estimé à 23 000 000 FCFP TTC (études, suivi des travaux, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

Cette opération est inscrite au contrat d'agglomération 2017-2022 sur le titre III-2-3 des projets socio-culturels de Saint-Louis dans le cadre A.4.4 des travaux d'entretien et d'aménagement des espaces de vie.

Calendrier prévisionnel physique et financier

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 4 mois.

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 09 août 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 18 AOUT 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

